

Paris, le 5 mars 2012

Mesdames et Messieurs les Présidents de Ligue, de Comité Départemental ou de Club,

Le comité directeur de la FFCO a décidé le 11 février 2012 que, dorénavant, tous les clubs, CD et ligues pourront utiliser librement et gratuitement le système fédéral d'inscription en ligne pour les courses nationales, les courses CN et les relais de ligue. Le comité directeur a privilégié les courses qui, par leurs redevances, ont contribué et contribuent au financement fédéral.

Ceci est possible depuis le 1er mars. Les organisateurs peuvent y accéder à partir de l'agenda des courses (en se connectant et en choisissant leur course).

Cependant ces organisateurs ne devront utiliser les modules existants prédéfinis (qui couvrent tous les cas courants prévus dans le règlement des compétitions et testés sur 21 courses – nationales, championnats de France, courses à étapes, régionales – en 2011) et ne pas demander des extensions particulières pour leur épreuve.

Le système s'appuyant sur la base des licences, il privilégie les inscriptions par club. Trois clics suffisent au responsable pour récupérer toutes les informations du coureur, mais celui-ci doit centraliser les inscriptions de son club. Un module permet l'inscription hors club avant tout pour les non-licenciés FFCO. Il ne présente pas les mêmes caractéristiques : l'utilisateur doit retaper toutes les informations. A chacun d'en tenir compte dans ses choix.

Le site est accessible via le site fédéral (onglet "course") ou directement à l'adresse suivante : <http://licences.ffcoorientation.fr/inscriptions/>

De nombreux autres détails figurent aussi dans l'article paru le CO-mag n° 111 (janvier 2012).



Thierry Vermeersch  
Commission Pratiques Sportives

